

15. Question de Mme Katrin JADIN au vice-premier et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur sur « la prime de bilinguisme aux membres du CALog de la communauté germanophone »

15.01 Katrin Jadin (MR): J'ai souvent interrogé la ministre de l'Intérieur en charge au cours de la précédente législature sur l'opportunité d'accorder au cadre administratif et logistique des services de police de ma région une prime de bilinguisme, laquelle est déjà perçue par leurs collègues de Bruxelles-Capitale. Ces travailleurs font en effet preuve d'un bilinguisme effectif, étant confrontés à un public francophone, sans compter que la communication avec les autorités nationales se fait en français.

Par ailleurs, la correction de cette injustice coûterait peu au budget fédéral: les primes du personnel CALog appartenant aux deux zones germanophones – ils ne sont qu'une dizaine – seraient octroyées par les budgets locaux. Les chefs de zone concernés sont d'accord. J'avais donc obtenu de la ministre Milquet la rédaction d'un arrêté royal qui a été avalisé en Conseil des ministres par l'ancienne majorité, mais elle ne l'a jamais signé, préférant en laisser la responsabilité à son successeur.

Signerez-vous cet arrêté royal? Quand sera-t-il publié et appliqué?

15.02 Jan Jambon, ministre (en français): Cet arrêté royal est effectivement en fin de procédure mais il n'a pas été soumis au Conseil des ministres. Je dois au préalable prendre l'avis du Conseil d'État et m'assurer qu'il ne provoquera aucune discrimination.

15.03 Katrin Jadin (MR): Je pense que c'est une erreur car je me souviens que le ministre du Budget de l'époque l'avait déjà avalisé, et que tous les contrôles de légalité et de non-discrimination avaient été effectués. Si on recommence une procédure devant le Conseil d'État, l'exécution de cet arrêté sera reportée.